



COMMUNE : 001 ABRIES-RISTOLAS  
 ARRONDISSEMENT : 05 BRIANCON  
 TRÉSORERIE OU SGC : SCG EMBRUN

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
 2026

**FINANCES PUBLIQUES**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 173 376	54,14	130,65	1 180 000	638 852	54,14	638 852
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	17 338	114,17	218,04	17 300	19 751	114,17	19 751
Taxe d'habitation (TH)	1 122 628	21,90	52,82	1 129 000	247 251	21,90	247 251
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	905 854		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 1 043 795	Taux de référence de TH 2026 21,90	Taux de MTHRS applicable en 2026 60,00	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 1 050 000	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 137 970	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) 137 970	1 043 824

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 905 854		54,140000
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		= 1,000000	114,170000
Taxe d'habitation (TH)			21,900000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			3 661	0	0	- 216 685	11

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	830 800
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	1 043 824
		<b>- 213 024</b>
		<b>830 800</b>

À 05007 GAP CEDEX

Le 06 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 RENAUD ROUSSELLE

Le 30 avril 2026  
 Pour la Commune



Le Maire, Charles LACROIX

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 005-200083517-20260428-2026042803-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

COMMUNE : 001 ABRIES-RISTOLAS  
ARRONDISSEMENT : 05 BRIANCON  
TRÉSORERIE OU SGC : SCG EMBRUN



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le  
N° de réhabilitation, QPPV, Mayotte  
ID : 005-200083517-20260428-2026042803-DE

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

cière sur le bâti :

- Impôt sur les propriétés foncières de condition modeste
- Impôt sur les propriétés foncières de réhabilitation, QPPV, Mayotte
- Impôt sur les propriétés foncières des locaux industriels
- d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour recentrage THRS
- c. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	55,52	138,80	8,15	130,65
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	112,67	281,68	63,64	218,04
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,59	59,18	6,36	52,82
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

16 927

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

6 949

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Correction des bases THRS
- d. Correction des bases THLV
- e. Correction des bases MTHRS

1 129 000  
>>>  
-2 586  
>>>  
-1 364

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

>>>  
0  
0,657446  
27,50  
26,10

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
- b. TVA compensant la CVAE
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

>>>  
0  
0,657446  
27,50  
26,10

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental 14,50
- b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 28,57